



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÈS LA RENTRÉE 2022, + 1h30 DE MATHÉMATIQUES DANS LES ENSEIGNEMENTS COMMUNS DE PREMIÈRE GÉNÉRALE

2h

d'enseignement
scientifique

+

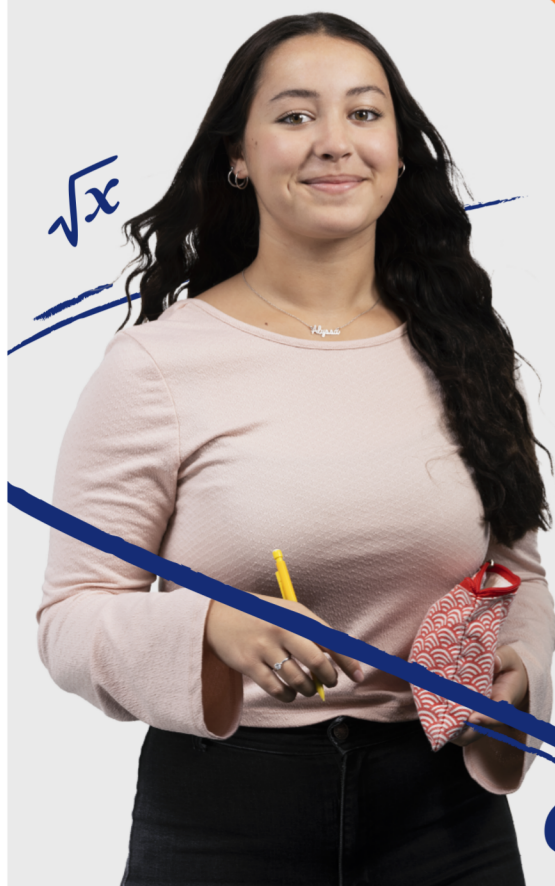
1h30

de mathématiques

=

3h30/semaine

d'enseignement
scientifique
et mathématique



Un **enseignement facultatif** pour l'année 2022-2023 à destination des élèves qui n'ont pas choisi la spécialité mathématiques.



Des mathématiques utiles pour la **vie sociale et professionnelle** (statistiques, probabilités, traitement de données, etc.).



Une évaluation dans le cadre du **contrôle continu** pour le baccalauréat sans modification du coefficient de l'enseignement scientifique (coef. 3 en 1^{re}).



La possibilité de poursuivre en terminale avec l'**option mathématiques complémentaires**.